



171711 - Inclure la méfiance à l'égard du porc dans l'éducation des enfants musulmans

question

Dans mon pays, en Occident, le porc est considéré comme une partie de la culture de la société occidentale. Il n'entre pas seulement dans leur mode de consommation mais il apparaît dans les histoires conçues pour enfants, dans les cartoon et les jouets. Peut-on considérer l'usage de figures porcines dans les jeux pour enfants comme une chose interdite pour éviter de les familiariser avec le porc? Devrais-je éviter à mes enfants de voir cet animal?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Nul doute que les sens, les choses, le vocabulaire que l'enfant rencontre au cours des premières étapes de son éducation laissent sur lui un impact plus durable que ce croient les éducateurs de l'enfant eux-mêmes. En effet, cet impact ne s'estompe pas avec l'écoulement de ces étapes. Bien au contraire, il entre dans les composantes de sa conscience et sa raison profonde, et laisse une claire influence sur la formation de son identité et sur son appartenance culturelle.

Al-Bokhari (6130) et Mouslim (2440) ont rapporté qu'Aïcha (P.A.a) a dit: **J'employais des poupées comme jouets tout près du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Et j'avais des copines qui jouaient avec moi. Quand le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) entra, elles se cachaient de lui et ils les orientait vers moi pour qu'elles viennent jouer avec moi.**

Des ulémas ont signalé que la charia a permis spécialement aux tout-petits d'employer de tels jouets en dépit de son interdiction de l'usage des photos et de leur production. Il leur a permis compte tenu du rôle des images dans la formation de leurs sentiments et dans la détermination de



leur évolution future.

Al-Hafidz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **C'est une dérogation par rapport à la portée générale de l'interdiction de se doter des images. C'est ce qu'al-Qadisoutient résolument et déclare l'avoir reçu de la majorité des ulémas qui ont autorisé la vente de jouets destinés aux enfants dans le cadre de leur entraînement depuis leur tendre enfance à la pratique des activités domestiques et celles concernant leurs futurs enfants. Extrait de Fateh al-Bari (10/527).**

Nul doute que le porc n'est pas seulement un animal impur ou simplement interdit de consommation ou objet d'autres qualificatifs ou dispositions légales car il est en outre un des éléments constitutifs de la culture de l'Occident chrétien, une partie intégrante de son identité.

Al-Bokhari (2222) et Mouslim (155) ont rapporté d'après Abou Hourayrah (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Au nom de Celui qui tient mon âme en Sa main! Il en faut de peu pour que Jésus fils de Marie descende parmi vous en juge impartial. Il brisera la croix, tuera le porc et annulera la dîme. Les biens seront alors si abondants que personne n'en voudra plus.**

Ibn Battal (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Il a visé la casse de la croix et l'élimination du porc en raison de la place qu'ils occupent dans la religion des chrétiens menteurs et agressifs dans la pratique de leur loi religieuse. Le Prophète nous informe que Jésus changera ce qu'ils lui ont imputé, comme Muhammad l'a rectifié et leur a appris qu'ils ont tort. Ce qui indique que Jésus enseignera les corrections apportées par la charia de Muhammad et se comportera en gouvernant juste. Extrait de Charh Sahih al-Bokhari par Ibn Battal (6/604).**

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **On y trouve le changement des choses condamnables et la destruction des outils du faut. L'élimination du porc relève de ce chapitre. Ce hadith corrobore l'avis choisi par notre doctrine et celle de la majorité qui veut que quand nous trouvons le porc en terre de mécréance ou ailleurs et avons la possibilité de le tuer, nous l'éliminions. Le hadith indique aussi la fausseté de l'avis rare de ceux parmi nos condisciples et**



d'autres qui disent qu'on épargne le porc non agressif. Extrait de Charh Mouslim (11/221).

En somme, le porc est un animal peu respectable, une des devises de la mécréance et du mensonge dirigé contre Allah Très Haut. Il n'est pas admissible qu'un musulman élève ses enfants de manière à établir la familiarité entre eux et le porc ou à les intéresser à lui ou à les amener à s'attacher à lui; que cette éducation prenne la forme de récits ou de jouets ou de théâtres ou autres. Bien au contraire, on doit attirer son attention sur son rapport avec une fausse religion dont il représente un signe. On doit lui expliquer que la charia interdit son entretien. L'explication doit être adaptée à ses capacités intellectuelles. Unr fois grand, on lui apprend les dispositions légales applicables à cet animal.

Quant au fait d'éviter que les enfants voient le porc, si on entend par là une vision passagère ou la vision furtive de son image, ce serait difficile, voire superflu, selon nous, car il s'agit de faire en sorte qu'il ne se familiarise pas avec lui et ne lui accorde aucun intérêt.

Allah le sait mieux.